



Bruxelles, le 30 mai 2022  
(OR. fr)

9211/22  
COR 1

LIMITE

FREMP 101  
JAI 667

#### NOTE

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CEDH) Etat d'avancement

---

Page 4, chapitre III, point 9, première ligne, devrait se lire comme suit :

#### III. Prochaines étapes

9. Une fois que le groupe **46+1** sera parvenu à un nouveau projet d'accord pour l'adhésion de l'Union à la CEDH, le Conseil devra adopter les décisions autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'adhésion, statuant à l'unanimité et après avoir obtenu l'approbation du Parlement européen, conformément aux articles 218, paragraphe 6, point a) ii) et 218, paragraphe 8, du TFUE.